



Quelle place  
pour les nouvelles  
technologies  
dans le système  
de santé  
de demain ?

*Conférence parlementaire sur l'e-santé*

**MERCREDI 14  
NOVEMBRE 2012  
MAISON DE LA CHIMIE**

---

**Organisée et présidée par**

**Jean-Pierre D00R**

Député du Loiret,  
vice-président de la Commission  
des affaires sociales

**Martine PINVILLE**

Députée de la Charente,  
secrétaire de la Commission des affaires sociales,  
rapporteure budgétaire du secteur médico-social

**Sous le haut patronage et en présence de**

**Marisol TOURAINE\***

Ministre des Affaires sociales  
et de la Santé

**Fleur PELLERIN\***

Ministre déléguée en charge  
des Petites et moyennes entreprises,  
de l'Innovation et de l'Economie numérique

**08H30 ACCUEIL DES CONGRESSISTES****09H00 OUVERTURE DE LA CONFERENCE PARLEMENTAIRE**

**Jean-Pierre DOOR**, député du Loiret, vice-président de la Commission des affaires sociales

**Martine PINVILLE**, députée de la Charente, secrétaire de la Commission des affaires sociales, rapporteure budgétaire du secteur médico-social

**09H30 OUVERTURE DES TRAVAUX**

**Marisol TOURAINE\***, ministre des Affaires sociales et de la Santé

**10H00 L'E-SANTÉ EN FRANCE : OÙ EN SOMMES-NOUS ?  
Comment l'e-santé est-elle devenue un enjeu crucial de nos politiques publiques ?**

- Qu'est-ce que l'e-santé ? Les nouvelles technologies au service de l'information, des soins, et des patients : télémédecine, dématérialisation et systèmes d'information, quelle législation en vigueur ?
- La santé du XXI<sup>e</sup> siècle : vers l'amélioration de la qualité des soins et de la prise en charge des patients. L'exemple de la lutte contre les déserts médicaux : quelles solutions apportées par l'e-santé ?
- L'e-santé, outil de maîtrise des dépenses publiques ? Quel impact sur les comptes de la Sécurité sociale et de l'Etat ?
- La télémédecine comme facteur de croissance : quelle opportunité pour constituer des filières industrielles innovantes et créatrices de valeur ajoutée ?

**Les limites actuelles de l'utilisation du numérique et des nouvelles technologies en matière de santé publique.**

- Comment garantir la mise en place administrative de l'e-santé ? Comment créer l'espace de confiance nécessaire à la coordination du grand nombre d'acteurs concerné ? Quelle faisabilité technique ?
- Quelle gouvernance pour l'encadrement et l'efficacité de l'e-santé ? Vers la création d'un interlocuteur unique ?
- Comment garantir la protection des droits de la personne et la protection de la confidentialité de données de santé ? Comment gérer les droits d'accès afin de garantir le respect des libertés individuelles ? Quelle politique générale de sécurité des systèmes d'information de santé ?
- Principe de précaution et e-santé : comment prendre en compte les risques propres aux nouvelles technologies en matière sanitaire ? Quels encadrements nécessaires pour les nouveaux dispositifs médicaux ?

**12H00 Intervention-témoignage**

**Jean de KERVASDOUE**, professeur titulaire, Chaire d'économie et de gestion des services de santé, Conservatoire national des arts et métiers

**Co-présidents**

**Gérard BAPT\***, député de la Haute-Garonne, membre titulaire du Conseil d'administration de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

**Jean-Luc FICHET**, sénateur du Finistère, président du groupe d'étude sur la présence médicale sur l'ensemble du territoire

**Intervenants**

**Yves BUEY\***, directeur délégué des systèmes d'information, Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS)

**Isabelle FALQUE-PIERROTIN\***, présidente, Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL)

**Jean-Yves GRALL\***, directeur général de la Santé, ministère des Affaires sociales et de la Santé

**Christian HUART\***, directeur, Groupement de coopération sanitaire e-santé Picardie

**Didier ROBIN**, président, Club des acteurs de la télésanté, directeur du Service de psychiatrie de l'Établissement public de santé mentale du Morbihan

**Dr Bruno SILBERMAN\***, président, Unions régionales des professionnels de santé d'Ile-de-France

**Débat avec la salle**

**12H30 DÉJEUNER à la Maison de la Chimie**

**14H00 OUVERTURE DES TRAVAUX DE L'APRES-MIDI**

**Fleur PELLERIN\***, ministre déléguée en charge des Petites et moyennes entreprises, de l'Innovation et de l'Economie numérique

**14H30 LA NÉCESSAIRE MODERNISATION DE NOTRE SYSTÈME DE SANTÉ : COMMENT PENSER AUTREMENT L'OFFRE DE SOINS ?**

**Les exemples de déploiement progressif de l'e-santé, témoins de l'évolution des esprits**

- Le dossier médical personnel (DMP) : quelles difficultés en termes d'opérabilité des systèmes d'information et de sensibilisation des parties prenantes ? Quelles réussites ? L'exemple des dossiers médicaux régionaux d'« amorçage » en Alsace, Aquitaine, Franche-Comté et Picardie.
- Le dossier pharmaceutique : bilan de son extension aux pharmacies hospitalières ? Quelle possibilité de raccordement aux systèmes d'information hospitaliers des établissements de santé ? Plus largement, quelle articulation avec le DMP ?
- Quid du plan national de déploiement de la télémédecine : où en sommes-nous ? Quels sont les obstacles rencontrés ? Quels outils ont été mis en place par les services de l'Etat ?

**Les nouveaux partenariats à développer entre les industries technologiques et les professionnels de santé**

- Quel encadrement légal et réglementaire pour les partenariats industriels / pouvoirs et organismes publics ? Quelle possibilité d'intervention des pouvoirs publics en faveur du développement des technologies de l'information et de la communication (TIC) Santé ? L'exemple de l'appel à projets pour le développement de l'e-santé dans le cadre de la politique des investissements d'avenir.
- Quel modèle économique et quels modes de financement ? Quelle répartition entre investissements publics et privés ?
- Création de plate-forme d'accueil et de suivi pour les patients, diagnostics et traitements à domicile... quelles sont les expérimentations et offres nouvelles qui se préparent chez les industriels du secteur ?
- La « domomédecine » ou médecine à domicile : une nouvelle impulsion ? L'exemple du maintien et de la prise en charge des personnes âgées et dépendantes à leur domicile.

**16H30 CLÔTURE DES TRAVAUX**

**Jean-Pierre DOOR**, député du Loiret, vice-président de la Commission des affaires sociales

**Martine PINVILLE**, députée de la Charente, secrétaire de la Commission des affaires sociales, rapporteure budgétaire du secteur médico-social

**Co-présidentes**

**Corinne ERHEL\***, députée des Côtes-d'Armor, membre de la Commission des affaires économiques, spécialiste des questions numériques

**Bérengère POLETTI\***, députée des Ardennes, membre de la Commission des affaires sociales

**Intervenants**

**Isabelle ADENOT**, présidente, Conseil national de l'Ordre des pharmaciens

**Christian ANASTASY\***, directeur général, Agence nationale d'appui à la performance des établissements de santé et médico-sociaux

**Mireille CAMPANA\***, sous-directrice, sous-direction des réseaux et des usages de technologies de l'information et de la communication, ministère du Redressement productif

**Jean DEBEAUPUIS\***, directeur général, Direction générale de l'offre de soins

**Véronique JACQ**, directeur général délégué, CDC - Entreprises - Fonds national pour la société numérique

**Michel GAGNEUX**, président, Agence des systèmes d'information partagés de santé (ASIP Santé)

**Débat avec la salle**

## INFORMATIONS PRATIQUES

Participeront à cette conférence uniquement  
les personnes ayant retourné leur coupon d'inscription avant le

**LUNDI 12 NOVEMBRE 2012**

à RIVINGTON - 9 rue de Milan - 75009 Paris

- Compte tenu du nombre limité de places disponibles, ne seront prises en compte que les 200 premières inscriptions parvenues dans les délais.
- Les confirmations d'inscription seront adressées par e-mail.
- Les personnes qui auront retourné leur inscription hors délais ou après que la capacité d'accueil maximum a été atteinte seront informées que leur inscription ne peut pas être prise en compte.
- Toute annulation de l'inscription au déjeuner doit être signalée par écrit 8 jours avant la date de la conférence pour être remboursée.

## LIEU DE LA CONFÉRENCE

Maison de la Chimie - Petit Amphithéâtre

28 rue Saint-Dominique - 75007 Paris

Métro : Invalides ou Assemblée nationale

RER C : Invalides

Bus : 63 - 69 - 83 - 84 - 93 - 94

Parking : Invalides

## LIEU DU DÉJEUNER

Maison de la Chimie

28 rue Saint-Dominique - 75007 Paris

Ne pourront participer au déjeuner que les personnes s'étant acquittées des frais et ayant été accueillies au préalable sur les lieux de la conférence.

## RENSEIGNEMENTS

# RIVINGTON

9 rue de Milan - 75009 Paris

Tél : 01 84 16 56 51 - Fax : 01 84 16 56 58

Contact inscriptions : Aurore Le Gouéz

[inscription@rivington.fr](mailto:inscription@rivington.fr)

# URGENT - RÉPONDRE AVANT LE LUNDI 12 NOVEMBRE 2012

Ce coupon-réponse doit être rempli dans sa totalité et en majuscules.

NOM : \_\_\_\_\_

PRÉNOM : \_\_\_\_\_

SOCIÉTÉ : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

FONCTION : \_\_\_\_\_

TÉL : \_\_\_\_\_ FAX : \_\_\_\_\_

E-MAIL\* : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

CP : \_\_\_\_\_ VILLE : \_\_\_\_\_

CONDITIONS D'INSCRIPTION : VOIR INFORMATIONS PRATIQUES

\* Les confirmations d'inscription seront adressées uniquement par e-mail.

PARTICIPATION :  Participera à la conférence à titre gratuit

Participera au déjeuner : 95€ TTC (dont 19,6 % de TVA)

Souhaite recevoir la synthèse électronique des débats :  
60€ TTC (dont 19,6% de TVA)

RÈGLEMENT :  Chèque (à l'ordre de Rivington)

Virement

CACHET ET SIGNATURE

Coupon-réponse  
à adresser  
par fax, par e-mail  
ou par courrier à :

**RIVINGTON**

9 rue de Milan - 75009 Paris

Tél : 01 84 16 56 51

Fax : 01 84 16 56 58

Contact inscriptions : Aurore Le Gouëz

inscription@rivington.fr



**MERCREDI 14  
NOVEMBRE 2012  
MAISON DE LA CHIMIE**